



COMMUNE DE MEYRARGUES

ARRÊTE DU MAIRE N°A2024-359P
en date du 03 Septembre 2024

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

FPECDVAB/MB

Le Maire de la Ville de Meyrargues,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles L.2211-1, L.2212-5 et L.2213-1 à L.2213-6,
Vu le Code de la Route dans son article L.411.1 à L.411-7.

--- o O o ---

Considérant qu'en raison d'une livraison de bois, au N°7 Allée du Liguourès -, à MEYRARGUES (13650), pour le compte de _____, ci-après dénommée «le bénéficiaire» il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique, et réglementer le stationnement.

ARRÊTE

Article 1er : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public afin de faire procéder à une livraison de bois à son domicile à Meyrargues (13650) **le Vendredi 06 Septembre 2024 de 8 heures à 12 heures**, par l'entreprise PICO Jérôme (2200 Chemin de Mirail – 84240 LA MOTTE D'AIGUES).

Article 2 : **Le Vendredi 06 Septembre 2024 de 8 heures à 12 heures**, les mesures de réglementation suivantes seront appliquées :

-Le véhicule de livraison sera autorisé à stationner devant le N°7 Allée du Ligourès (13650 MEYRARGUES).

Article 3 : La pré signalisation et la signalisation réglementaires seront mises en place par le bénéficiaire qui devra également afficher la présente sur les lieux et s'assurer de son maintien pendant toute la durée de l'évènement pour lequel elle est délivrée.

Article 4 : Les services de police pourront être amenés à prendre toutes les dispositions utiles pour assurer la sécurité publique.

Article 5 : Toute intervention du service gestionnaire de la voirie, en cas de danger pour les usagers, sera facturée directement au bénéficiaire et l'entreprise PICO Jérôme.

Article 6 : Les droits des tiers sont expressément réservés.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire de Meyrargues et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 8 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter de l'accomplissement des formalités légales et réglementaires requises pour le rendre exécutoire.

Monsieur le directeur général des services de la Commune et Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de la Gendarmerie de Peyrolles-en-Provence, sont chargés en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation est notifiée à l'entreprise PICO Jérôme et au bénéficiaire.

Par déléation,
le directeur général des services
de la commune de Meyrargues

Érik Charles Delwaulle.



Le Maire,

Fabrice POUSSARDIN.

Publié sur le site internet de la commune

(<https://www.meyrargues.fr/rechercher-un-arrêté/>) le :

04/09/2024

Le directeur général des services,

Erik Charles Delwaulle